

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-573

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 399 de la commission des finances

ARTICLE 52**Mission « Égalité des territoires et logement »**

À l'alinéa 2, après le mot :

« appliquer »,

insérer les mots :

« , dans les conditions prévalant avant le 1^{er} janvier 2015, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision sur l'application des conditions actuelles de l'APL accession pendant la phase locative des PSLA.